

ANNEXE 2



Nature  
Travail  
Culture

Refus d'installation d'une conduite de dérivation ou  
d'installation d'une chambre de compteur  
(Annexe 2 Règlement n° 164-2019)

Adresse du bâtiment: \_\_\_\_\_

Installation faite par : \_\_\_\_\_  
(Nom et entreprise)

Propriétaire : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Numéro de série du compteur d'eau : \_\_\_\_\_

Diamètre du compteur : \_\_\_\_\_

---

**Conduite de dérivation (article 8.3.2 du règlement)**

(conduite de plus de 38mm)

- Par la présente, je refuse d'installer une conduite de dérivation sur mon compteur d'eau indiqué ci-haut.

J'accepte, par ce refus, la possibilité qu'une interruption d'eau totale ou partielle survienne advenant, un bris, une défectuosité, l'entretien ou le remplacement du compteur d'eau. Toute réclamation liée à une interruption du service d'eau potable sera considérée non recevable par la ville.

\_\_\_\_\_  
Signature du propriétaire

\_\_\_\_\_  
Date

---

**Chambre de compteur (article 8.3.3 du règlement)**

(Si compteur est à plus de 300m de la ligne de lot et que le branchement est supérieur à 100mm)

- Par la présente, je refuse d'installer une chambre de compteur. Je m'engage cependant en signant la présente, à autoriser un employé de la Ville afin de pénétrer sur la propriété indiquée ci-haut afin de permettre la lecture du compteur et ce, par simple présentation de cette autorisation.

\_\_\_\_\_  
Signature du propriétaire

\_\_\_\_\_  
Date